

Temps d'Activités Périscolaires des Collines du Perche Normand Mesures prises face au Covid-19

Ce document précise l'organisation des TAP et garantit la sécurité de tous (enfants, familles, intervenants extérieurs, enseignants et personnel de la CdC. Il est élaboré en collaboration avec les directeurs d'écoles et tient compte de la réglementation en vigueur. Il évolue en fonction du contexte sanitaire et de la réglementation. Nous devons tous nous engager à le respecter pour permettre l'accueil des enfants dans les meilleures conditions possibles. A travers le respect de ces mesures, c'est une confiance mutuelle essentielle qui se joue.

- MERCI DE VOTRE COOPERATION -

Inscription

Une fiche d'inscription est distribuée aux familles au début de l'année. La fiche d'inscription doit être complétée par les parents puis rendue, même si l'enfant ne participe pas aux activités périscolaires. Les Temps d'Activités Périscolaires s'effectuent par période (de vacances à vacances). A chaque période, les activités changent. Toute inscription engage l'enfant à être assidu à toutes les séances (sauf cas exceptionnel, maladie).

Un enfant ne souhaitant plus être inscrit doit le signaler par un écrit signé d'un responsable légal. Le nombre de places est limité. La Communauté de Communes se réserve le droit de réguler les groupes, si besoin. Les TAP sont ouverts aux enfants ayant accès aux écoles.

Dans ce contexte de Covid-19, les mesures sanitaires en vigueur rendent impossible le brassage des enfants. Les groupes classes sont maintenus en TAP. Les activités sont imposées en prenant en compte l'âge des enfants.

Utilisation des locaux

Les espaces disponibles sont les mêmes que sur le temps scolaire. Les activités sont organisées dans l'enceinte ou à proximité immédiate de l'école. De même que sur le temps scolaire, les familles ne doivent pas pénétrer au-delà du point accueil des familles (diffère en fonction des écoles).

Un sens de circulation unique (dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation) est matérialisé à l'extérieur et dans l'enceinte de l'école de façon à éviter le croisement.

Le groupe d'enfants étant le même qu'en classe, il ne peut pas utiliser une salle de classe qui ne serait pas la sienne. Au sein d'un même groupe classe, les espaces clos doivent être organisés de manière à maintenir la plus grande distance entre les élèves et à limiter les déplacements des élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas. Le programme d'activités proposé tient compte de la distanciation sociale et des gestes barrières. Dans la mesure du possible, les activités doivent être organisées à l'extérieur.

Accès aux sanitaires

Si les enfants vont aux toilettes sur le temps de TAP, il est important de leur rappeler de se laver les mains après y être allé. Dans chaque sanitaire, un flacon de savon est mis à disposition des enfants. L'utilisation du gel hydro-alcoolique est à éviter pour les enfants de maternelle. L'approvisionnement en savon, papier toilette, essuie main à usage unique doivent être effectué autant que nécessaire.

Les intervenants extérieurs et agents présents en TAP doivent se laver les mains avant et après le temps d'animation avec de l'eau et du savon ou du gel hydro-alcoolique.

Il n'est pas nécessaire de demander aux enfants de se laver les mains avant. Ils sont toutefois invités à se laver les mains à la fin du TAP et/ou une fois rentrée à leur domicile.

Entretien des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus. La CdC met en place un protocole d'utilisation, de nettoyage et de désinfection approfondi des locaux et des équipements.

Les locaux doivent être aérés à la fin du TAP.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et espaces communs (poignées de porte, interrupteurs, rampe d'escalier, robinets, loquets, etc.) est réalisé au minimum une fois par jour, par un agent d'entretien.

En cas d'utilisation d'une salle commune (salle informatique, garderie, bibliothèque, etc.), l'agent désinfecte les surfaces (tables et chaises) à l'issue du TAP.

Temps d'animation

Les activités sont organisées par groupes classes afin de limiter le brassage des enfants de différentes classes. Les groupes classes sont maintenus pour toute la durée de l'accueil, et n'ont pas d'activités communes avec d'autres groupes. Les gestes barrières sont rappelés aux enfants à leur arrivée et dès que cela est nécessaire.

Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles de la part de l'équipe d'animation (coordinateur, intervenant extérieur).

A la fin du temps scolaire, après un temps de récréation pour certains d'entre eux, les écoliers sont pris en charge par un ou plusieurs adultes. Ensemble, ils rejoignent l'espace dédié à l'activité sur ce temps.

Tous les adultes présents doivent porter un masque « grand public ». L'utilisation d'une visière n'est pas permise par la réglementation. **Le masque doit être porté par tous les adultes (intervenants et agents) durant la totalité du Temps d'Activités Périscolaires, même en extérieur.**

Il peut être retiré par l'intervenant seulement après échanges et accord par écrit du coordinateur périscolaire. Dans ce cas précis, l'intervenant doit respecter une distance de 2 mètres minimum avec les autres individus (enfants et adultes).

A tous moments, les adultes présents doivent rester vigilants. L'échange de matériel est permis au sein d'un même groupe. Il est exclu que ce même matériel soit utilisé par un autre groupe d'enfants le jour suivant, à moins qu'il puisse faire l'objet d'une désinfection. Le même matériel peut être utilisé par deux groupes différents si un jour s'écoule sans utilisation (par exemple : lundi et jeudi, mardi et jeudi, vendredi et lundi, etc.

Après le TAP, les enfants et un adulte se rendent au point de sortie afin de restituer les enfants à leur famille ou bien aux agents responsables des garderies dans le respect du sens de circulation.

Si les parents souhaitent que leurs enfants portent un masque, c'est à eux de le fournir, à raison d'un par demi-journée. Seuls les enfants de 6 ans et plus sont autorisés à porter le masque. Toutefois, le masque peut être retiré à l'enfant par l'équipe d'animation s'il ne l'utilise pas de la bonne manière.

Conduite à tenir face à un cas suspect d'infection par le Covid-19

Les familles doivent prévenir si leur(s) enfant(s) ou un membre de la famille présentent des symptômes liés au covid-19. Dans ce cas, l'avis d'un médecin est requis, statuant sur la possibilité pour l'enfant de venir à l'école ou sur l'obligation de faire un test PCR. Dans l'attente des résultats, l'enfant ne peut pas être admis à l'école ainsi que sur le temps périscolaire. Si le test est positif, l'enfant ne doit pas se rendre à l'école pendant 14 jours. Si le test est négatif, il peut de nouveau intégrer l'école.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un enfant :

Rappel des symptômes évocateurs : toux plus fièvre, diarrhée, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, etc.

La conduite qui sera tenue :

- L'enfant sera isolé immédiatement avec un masque pour ceux en âge d'en porter (à partir de 6 ans) dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Les parents/responsables légaux seront contactés sans délai pour venir chercher l'enfant en respectant les gestes barrières.
- Les parents devront éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'enfant, le cas échéant.
- Un nettoyage de manière approfondie sera organisé où l'enfant a été isolé.
- L'enfant ne pourra revenir au centre qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19.

La prise de température

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents sont invités à prendre la température de leurs enfants avant de venir à l'école. Si celui-ci a une température supérieure ou égale à 38°C ou s'il présente des symptômes quels qu'ils soient, il ne sera pas accueilli. **Tout enfant malade, quelle que soit la pathologie, ne sera pas accueilli sur la structure.** Les écoles sont équipées de thermomètres frontaux et les adultes peuvent contrôler la température des enfants à tout moment.

Les adultes présents en TAP sont invités à s'appliquer les mêmes règles.

Rappel – Gestes barrières



Les gestes barrières comprennent une distanciation sociale entre deux professionnels ou entre un parent et un professionnel d'au moins un mètre, sans poignée de main ni accolade.



Pour les professionnels, se laver systématiquement les mains pendant trente secondes, les sécher avec du papier à usage unique, au moins toutes les deux heures, et à chaque fois que la situation le nécessite (cf tableau en annexe 1, et affiché à chaque point d'eau). L'usage des gants est déconseillé.



Etre particulièrement attentif à tousser, se moucher, et éternuer dans un mouchoir en papier jetable (retirer le masque par les élastiques). Le mouchoir doit être jeté aussitôt dans une poubelle munie d'un sac poubelle et d'un couvercle.



La distanciation sociale n'étant pas possible avec le jeune enfant, le port du masque « grand public » est obligatoire pour les professionnels comme pour les parents. Celui-ci doit être changé au moins toutes les 4h.